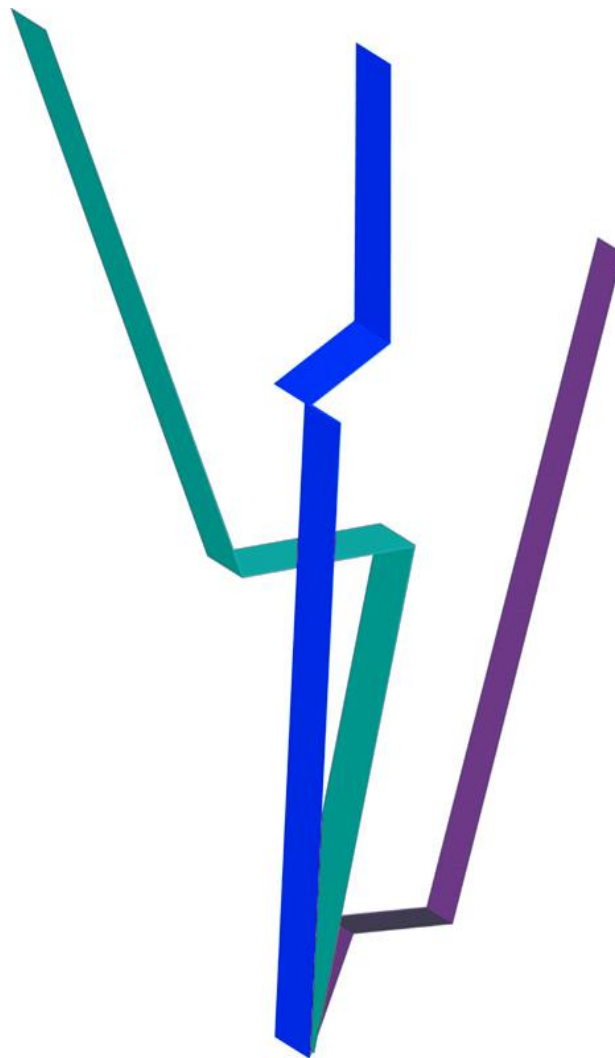


ROB
Rapport d'Orientation Budgétaire
Année 2024



PREMIERE PARTIE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte macroéconomique	4
Une croissance économique atone et un recul attendu de l'inflation	5
Vers une stabilisation des taux d'intérêts	6
Les orientations gouvernementales	7
La maîtrise de la dépense publique	7
Les principales dispositions de la loi de finance 2024	8
La revalorisation des bases locatives	8
La dotation globale de fonctionnement	9
Le fonds vert, l'amortisseur électricité, la réforme de la taxe sur les locaux vacants	10

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE A FIN 2023	11
Les principaux ratios financiers	11
Des dépenses de fonctionnement exposées au choc inflationniste	12
Des recettes de fonctionnement impactées par la tension sur le marché immobilier	13
L'excédent de fonctionnement	14
Des dépenses d'investissement qui annonce la montée en puissance du PPI	15
Une épargne brute préservée	16
Un désendettement qui se poursuit	17
Le profil d'extinction de la dette et les organismes prêteurs	18
Les flux financiers intercommunaux	20

DEUXIEME PARTIE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires pour 2024

Des dépenses de fonctionnement en hausse mais contenues	23
Des recettes de fonctionnement peu dynamiques	26
Une politique d'investissement ambitieuse	28
Le plan pluriannuel d'investissement 2024-2026	30
Les autorisations de programme en cours et nouvelles	31
Le financement des investissements	33
La trajectoire financière 2024 - 2026	35
La dette	36

Les ressources humaines

L'accompagnement des agents et le renforcement du dialogue social	38
Poursuite du plan de déprécarisation de l'emploi	39
La formation	40
La prévention et santé au travail	41
La gestion prévisionnelle des emplois et compétences	42
Une volonté d'instaurer une culture RH et permettre aux agents d'être acteurs de leur carrière	43
Des mesures sociales fortes en direction des agents	44
Des dépenses de personnel en hausse de 3,58% par rapport au budget primitif 2023	44
Les mesures exogènes et endogènes qui impactent les dépenses de personnel	45
La structure de la masse salariale	46
La structure des effectifs	47

Le budget annexe du cinéma	48
----------------------------	----



PREMIERE PARTIE : **CONTEXTE ECONOMIQUE** **ET SITUATION BUDGETAIRE**

LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Une croissance économique atone

Après avoir affiché en 2021 une forte croissance de +6,8% tirée par la reprise économique post covid, la France a vu son PIB croître de 2,5% en 2022 et de seulement +0,9% en 2023 selon l'INSEE.

En 2024, l'activité économique devrait reprendre faiblement : alors que le projet de loi de finance a retenu une hypothèse de hausse de +1,4% les estimations de l'OCDE sont moins optimistes (+0,9%).

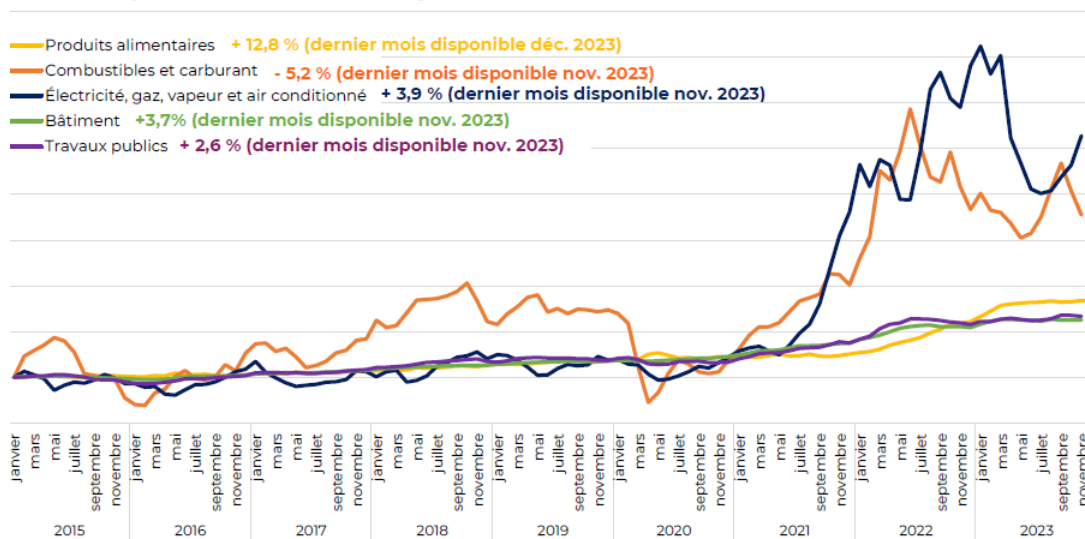
Le contexte international qui limitera les exportations et le niveau des taux d'intérêt pèseront sur l'investissement privé et la consommation.

Un recul de l'inflation attendu

En 2023 le processus de désinflation s'est engagé pour atteindre une moyenne annuelle de 5,5%. Pour 2024, les prévisions de la Banque de France annoncent un reflux à 2,5%.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



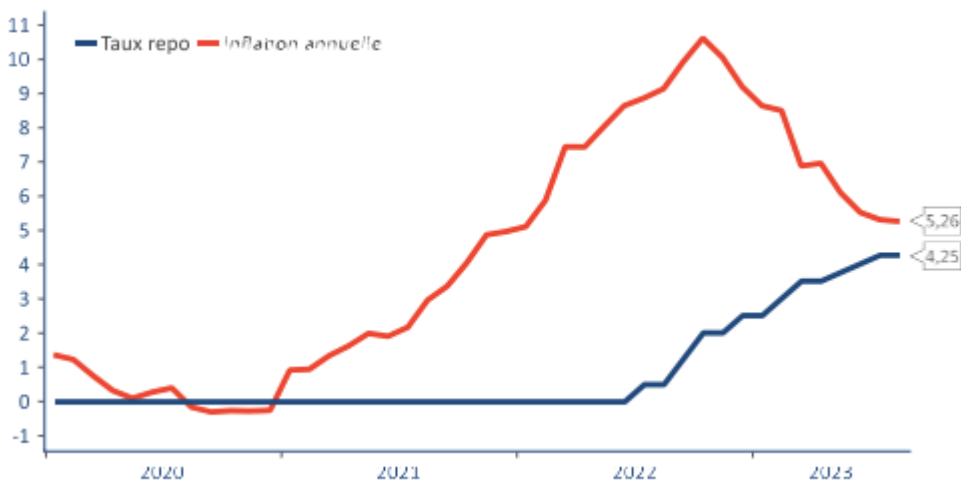
LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Vers une stabilisation des taux d'intérêts en 2024

En réponse à la forte inflation en zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé en septembre 2023 ses taux directeur à 4,25%, avec pour conséquence, la chute de l'obtention de crédits immobiliers pour les particuliers et un frein à l'investissement des entreprises.

Pour 2024, la perspective d'une inflation sous jacente (hors aliments et énergie) ne devrait pas inciter la BCE à revoir ses taux à la baisse, tout du moins sur le premier semestre.

TAUX DIRECTEURS ET INFLATION EN ZONE EURO, EN %



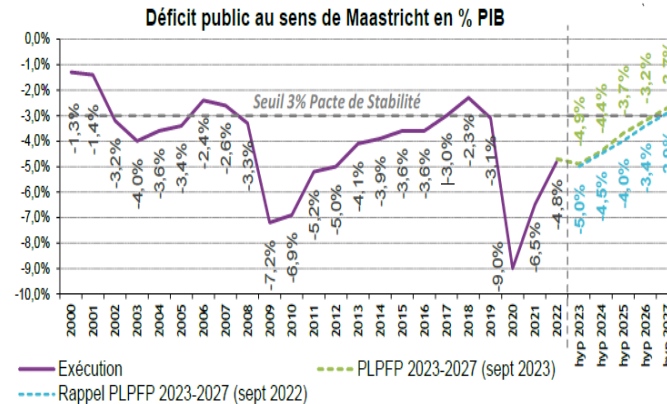
Sources : RichesFlores Research, Macrobond

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

La maîtrise de la dépense publique

Depuis 4 ans, l'Etat a multiplié les mesures de soutien à l'économie, après avoir atteint un pic en 2020 avec un déficit public représentant 9% du PIB, celui-ci est descendu à 4,9% en 2023. Pour 2024, la loi de finances ambitionne de ramener le déficit autour de - 4,4%.

La loi de programmation 2023-2027 a pour objectifs le retour à un déficit public inférieur à 3% et une dette publique de 108,1 % du PIB (contre 115 % en 2020).



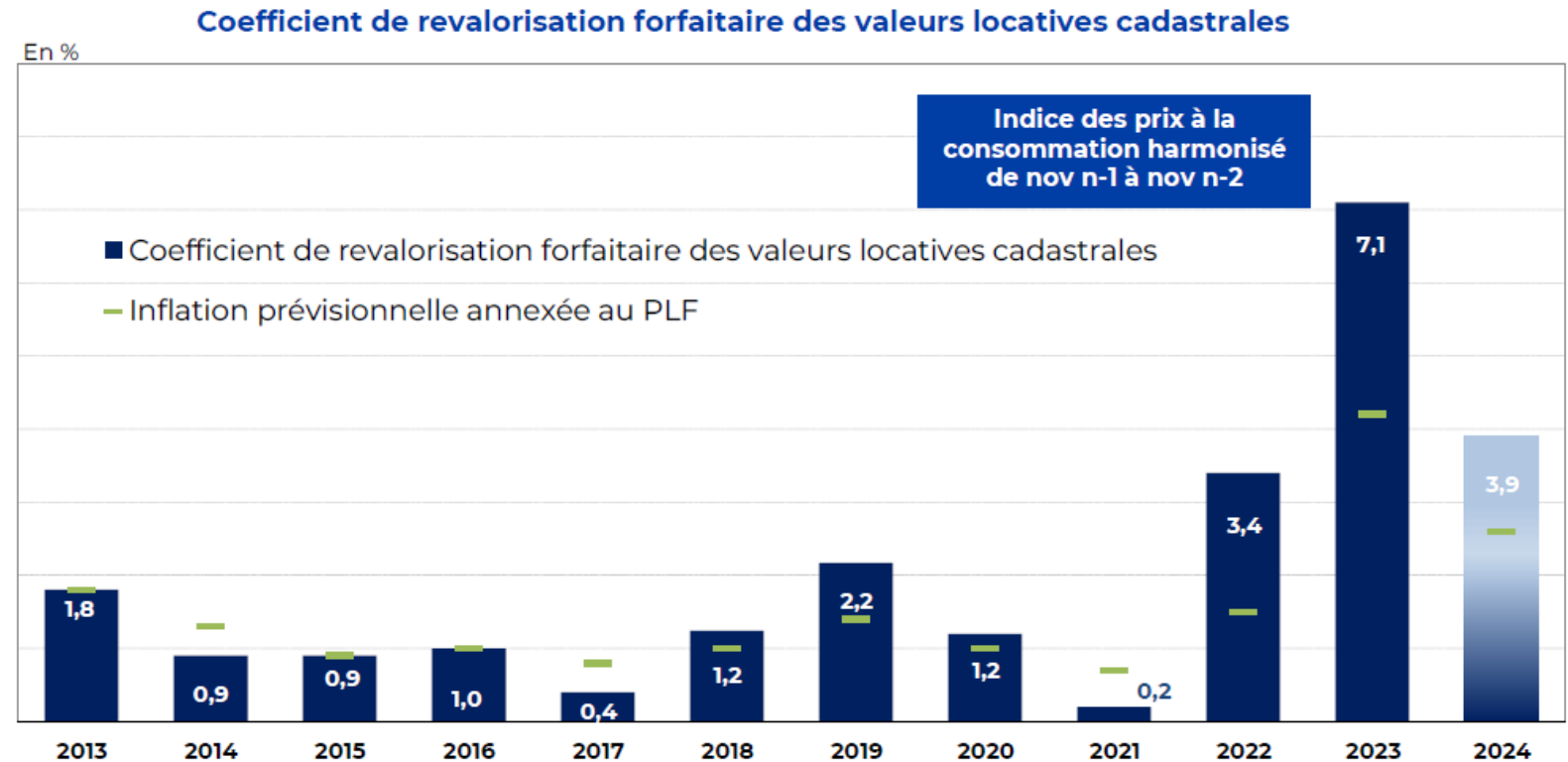
Pour atteindre l'objectif les collectivités territoriales devraient réduire de -0,5% par an leurs dépenses de fonctionnement, mais aucun mécanisme coercitif n'est prévu en cas de non respect.

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre					
	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur	4,80%	2%	1,50%	1,30%	1,30%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement en volume		-0,50%	-0,50%	-0,50%	-0,50%

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE 2024 POUR LE BLOC COMMUNAL

La revalorisation des bases locatives

La revalorisation des bases de taxe foncière atteindra +3,9% contre 7,1% en 2023.
Pour rappel depuis 2018, le coefficient de revalorisation est calculé sur l'inflation.



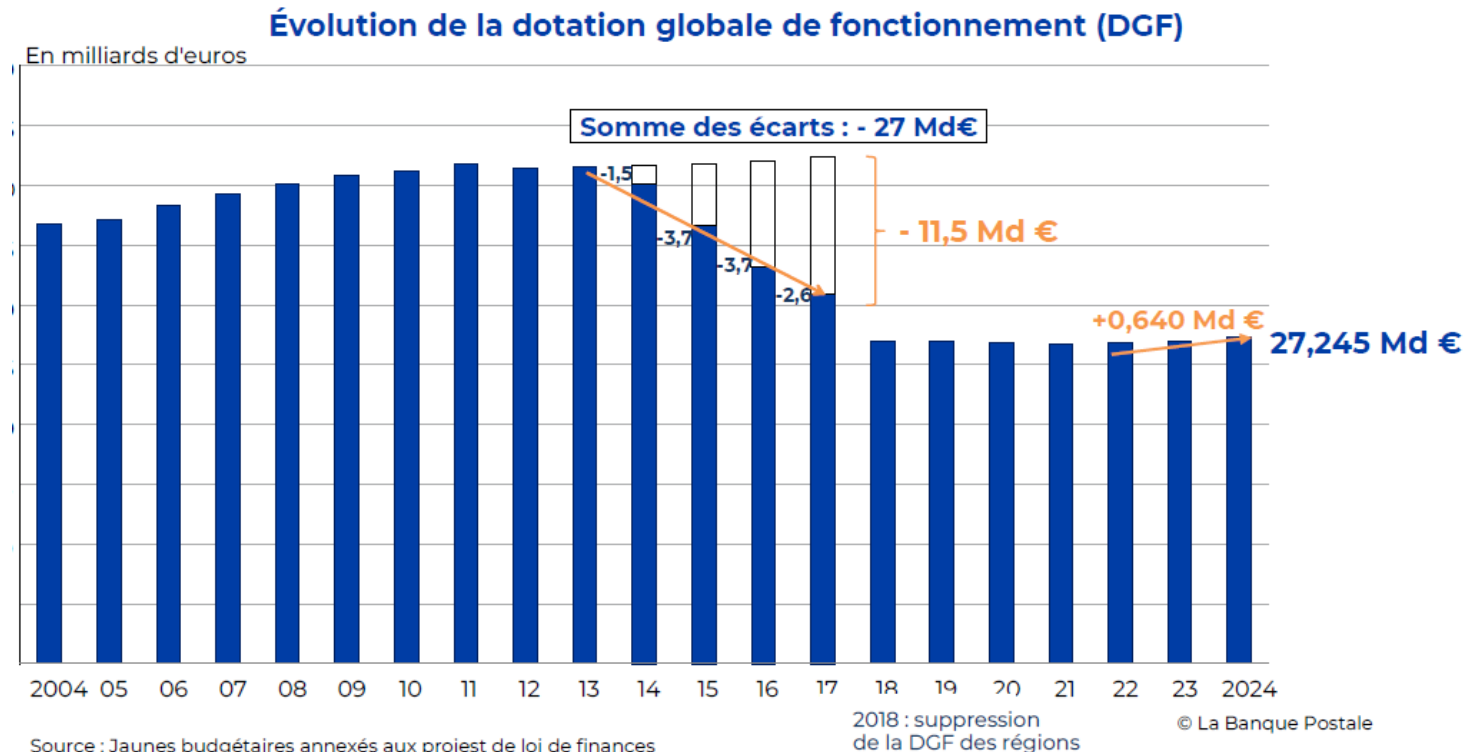
Source : [Insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE 2024 POUR LE BLOC COMMUNAL

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est fixée pour l'année 2024 à 27 milliards d'euros, en hausse de 320 millions d'euros. Les enveloppes consacrées à la dotation de solidarité urbaine (DSU*) et à la dotation de solidarité rurale (DSR*) sont abondées respectivement de 90 et 100 millions d'euros.



* La commune n'est pas concernée puisque non éligible

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE 2024 POUR LE BLOC COMMUNAL

Le fonds vert

Ce dispositif institué par la loi de finances 2023 vise à intensifier et améliorer la transition écologique.

Ce dernier s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle et sera doté de 2,5 milliards par an sur la période 2024-2027.

Maintien de « l'amortisseur électricité », sortie progressive du « bouclier tarifaire »

Le dispositif « d'amortisseur électricité » qui devait prendre fin en décembre 2023 est finalement prolongé en 2024 (la commune ne bénéficie pas du dispositif).

Aide effective de l'état égale à 75% de la part de la facture de fourniture électrique (hors réseaux et taxes) au-delà de 250 euros/MWh.

Le bouclier tarifaire qui permet de limiter le coût de l'électricité grâce à des tarifs réglementés est reconduit avant une sortie programmée début 2025.

Compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV)

La taxe sur les logements vacants perçue par l'État est instaurée dans les agglomérations où les tensions immobilières sont les plus fortes et s'applique dans les communes (de ces agglomérations) appartenant à des zones d'urbanisation de plus de 50 000 habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

Les communes où la TLV est applicable peuvent majorer le produit de leur taxe sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à la résidence principale (THRS) d'un pourcentage compris entre 5 et 60%.

Pour information la commune de Joinville applique une majoration de 20% qui a généré en 2023 un produit de 65k€.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2023

Au 31 décembre 2023, les indicateurs de la santé financière de la commune sont stables malgré un contexte économique contraint.

Le ratio de désendettement (3,5 ans) et le niveau de l'encours de dette (-23% par rapport à 2020) offrent une marge de manœuvre supplémentaire à la commune pour financer les investissements programmés sur la période 2024-2026.

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023	Moyenne de la strate (données 2022)
Épargne brute	6 047 590 €	5 758 460 €	4 886 468 €	4 896 086 €	252 €/habitant pour Joinville 206 €/habitant pour la moyenne
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,18 %	15,81 %	13,06 %	12,64%	
Encours (au 31.12)	21 379 315 €	19 634 480 €	17 945 745 €	16 465 059 €	848 €/habitant pour Joinville 816€/habitant pour la moyenne
Capacité de désendettement de la commune : Encours (au 31.12) / Épargne brute (exprimée en nombre d'années)	3,5	3,4	3,9	3,5	La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Épargne nette	3 953 249 €	3 780 913 €	3 153 787€	2 968 491 €	152 €/habitant pour Joinville 117 €/habitant pour la moyenne
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	57,18 %	53,89 %	47,91 %	42,49 %	

L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

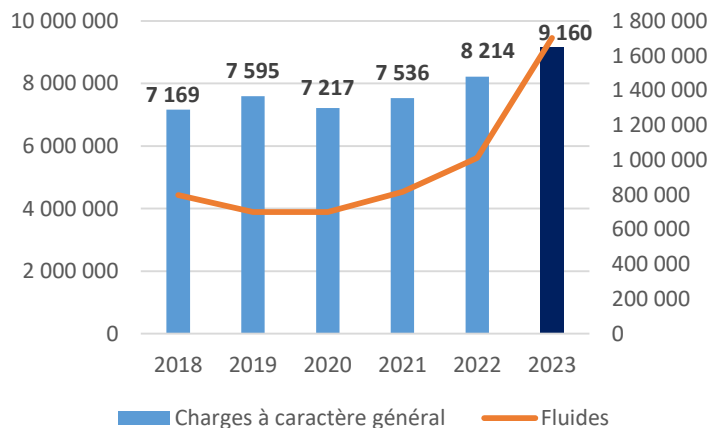
Des dépenses de fonctionnement exposées au choc inflationniste

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de + 3,91%, principalement :

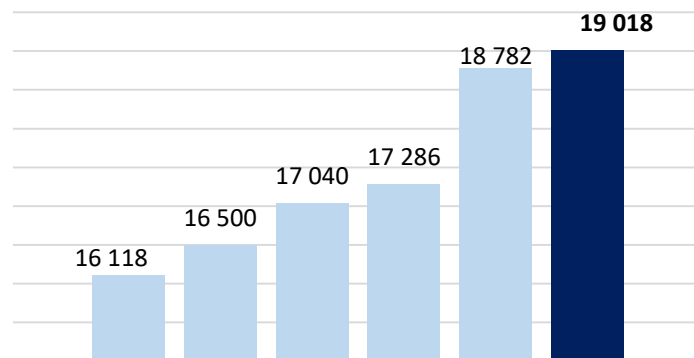
- ✓ Sur les charges à caractère général (+11%) qui subissent de plein fouet la hausse du coût de l'énergie (+ 80%) et une offre supérieure en terme d'activités.
- ✓ Sur les autres charges de gestion courantes (+2,72%) impactées par la hausse des contributions auprès du territoire Paris Est Marne et Bois (+ 29K€) et de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (+ 31 K€)

En revanche les charges de personnel (+1,26%) sont contenues, la hausse du point d'indice en juillet et les évolutions de carrières étant neutralisées par le solde des entrées et sorties de personnel.

Evolution des charges à caractère général



Évolution des dépenses de personnel

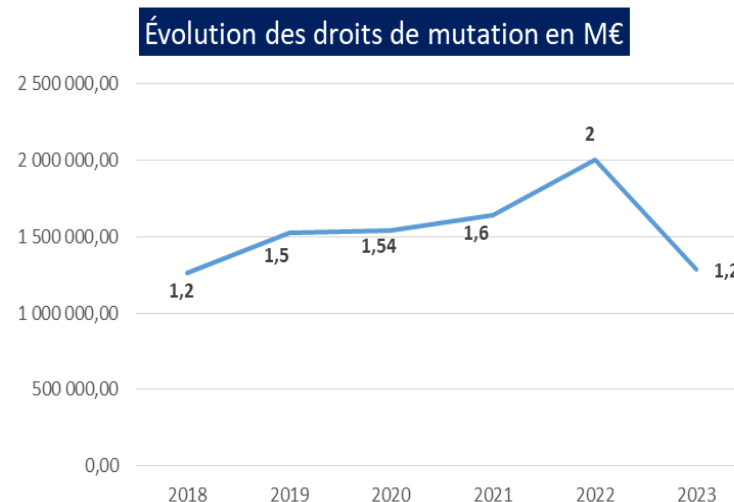
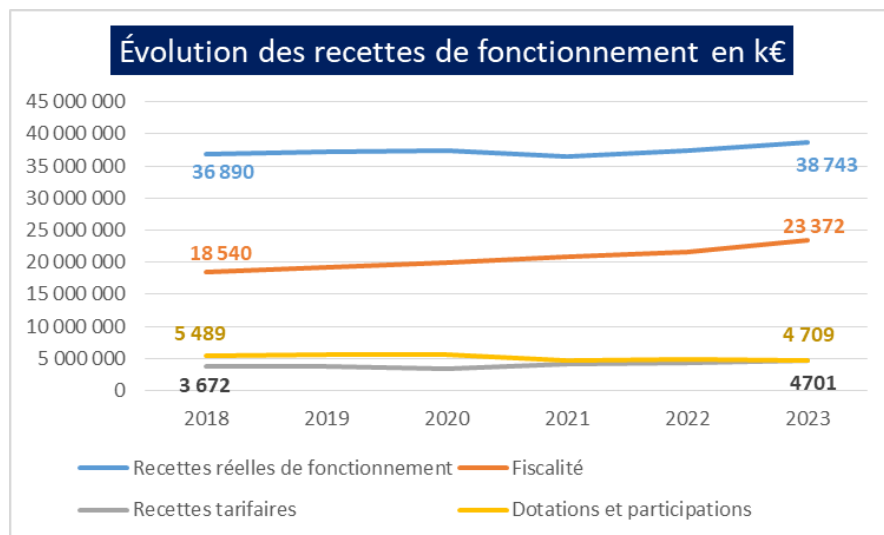


L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Des recettes de fonctionnement impactées par la tension immobilière

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de + 3,55% :

- ✓ Les recettes fiscales progressent de +7,69%, dopées par la revalorisation des bases (+7,1%)
- ✓ Les recettes tarifaires progressent de 10,26%
- ✓ Les droits de mutations en revanche reculent de -36% par rapport à 2022
- ✓ Les dotations et participations baissent de -3,6%

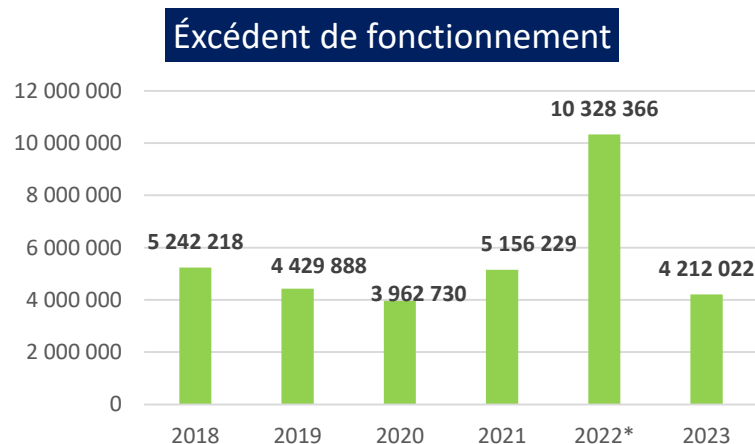


L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

L'excédent de fonctionnement

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un solde excédentaire de +2,4M€, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2022 qui s'élevait à +1,8M€, ce qui permet à la commune de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de +4,2M€.

Compte tenu de l'absence de besoin de financement des dépenses d'investissement, l'intégralité de ce résultat sera repris au budget 2024 en section de fonctionnement.



* Reprise d'amortissement ZAC Hauts de Joinville pour 4,2M

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023
Résultat de clôture	5 242 218	4 429 888	3 962 730	5 156 229	10 328 366	4 212 011
Part affectée au financement des investissements n+1	5 242 218	4 429 888	1 699 268	1 563 534	8 511 675	0

L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

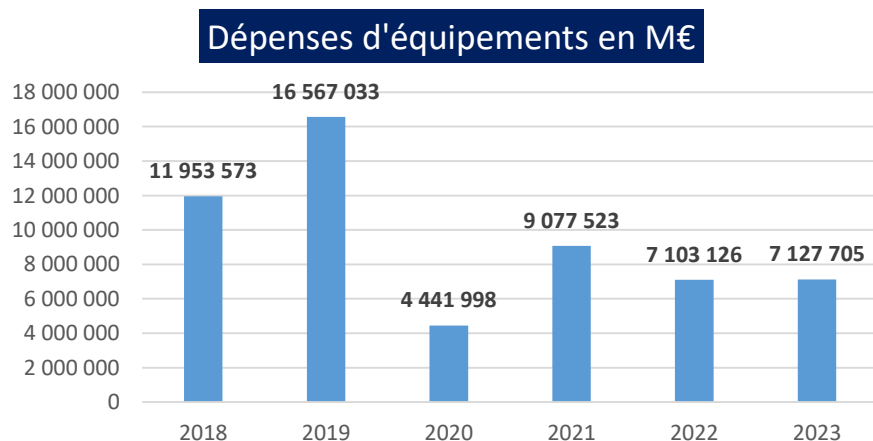
Des investissements pour préparer la montée en puissance du PPI sur 2024-2026

En 2023 les dépenses d'équipement représentent 7,1 M€ auxquelles s'ajoutent 5,4 M€ de dépenses engagées qui font l'objet d'un report sur l'exercice budgétaire 2024.

Ces dépenses ont financé l'entretien du patrimoine existant, l'amélioration du cadre de vie et les études liées aux projets structurants que la ville va porter sur la période 2024-2026.

Dans le même temps les recettes d'investissements enregistrées par la commune se sont élevées à 10,3 M€ réparties ainsi :

- 8,5 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 1 M€ de subventions d'équipement
- 0,6 M€ de remboursement sur la TVA acquittée en 2022
- 0,1 M€ de taxe d'aménagement
- 0,1 M€ de produit des amendes de police





L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Une épargne nette préservée

Dépenses

Charges de personnel : 19 M€
Charges à caractère général : 9,1 M€
Atténuation de produits : 1,9 M€
Autres charges courantes : 2,6 M€
Subventions aux associations : 0,9 M€
Subventions CCAS et Cinéma : 1,1 M€
Intérêts de la dette : 259 K€
Épargne brute : 4,9 M€
Annuité de la dette : 1,9 M€
Épargne nette : 3 M€

Recettes

Impôts et taxes : 28,8 M€
Dotations et participations : 4,7 M€
Produits des services : 4,7 M€
Produits du domaine, atténuations de charges et recettes exceptionnelles : 0,5 M€

Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. **Elle doit couvrir le remboursement du capital de la dette**

Epargne nette : Epargne brute - dépenses liées au remboursement de la dette (capital). **Elle doit toujours être positive.**

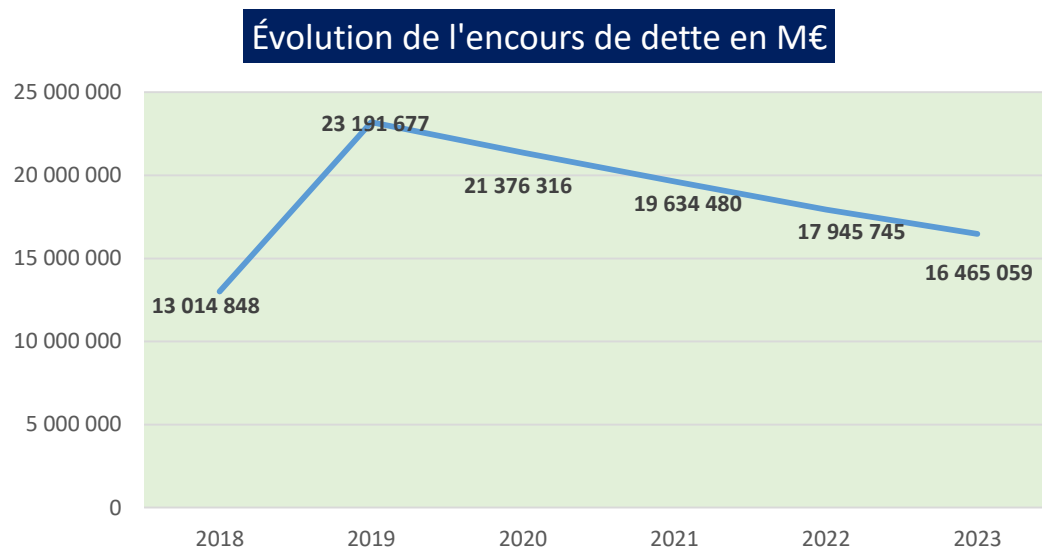


L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Un désendettement qui se poursuit

La commune n'a plus eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements depuis 2019 et a vu son encours de dette reculer de plus de 4 millions d'euros pour atteindre au 31/12/2023 le montant de 16 465 059 €.

L'annuité versée en 2023 a représenté 1 887 517 €, réparties en 1 628 257 € de remboursement du capital et 259 260 € de remboursement des intérêts.

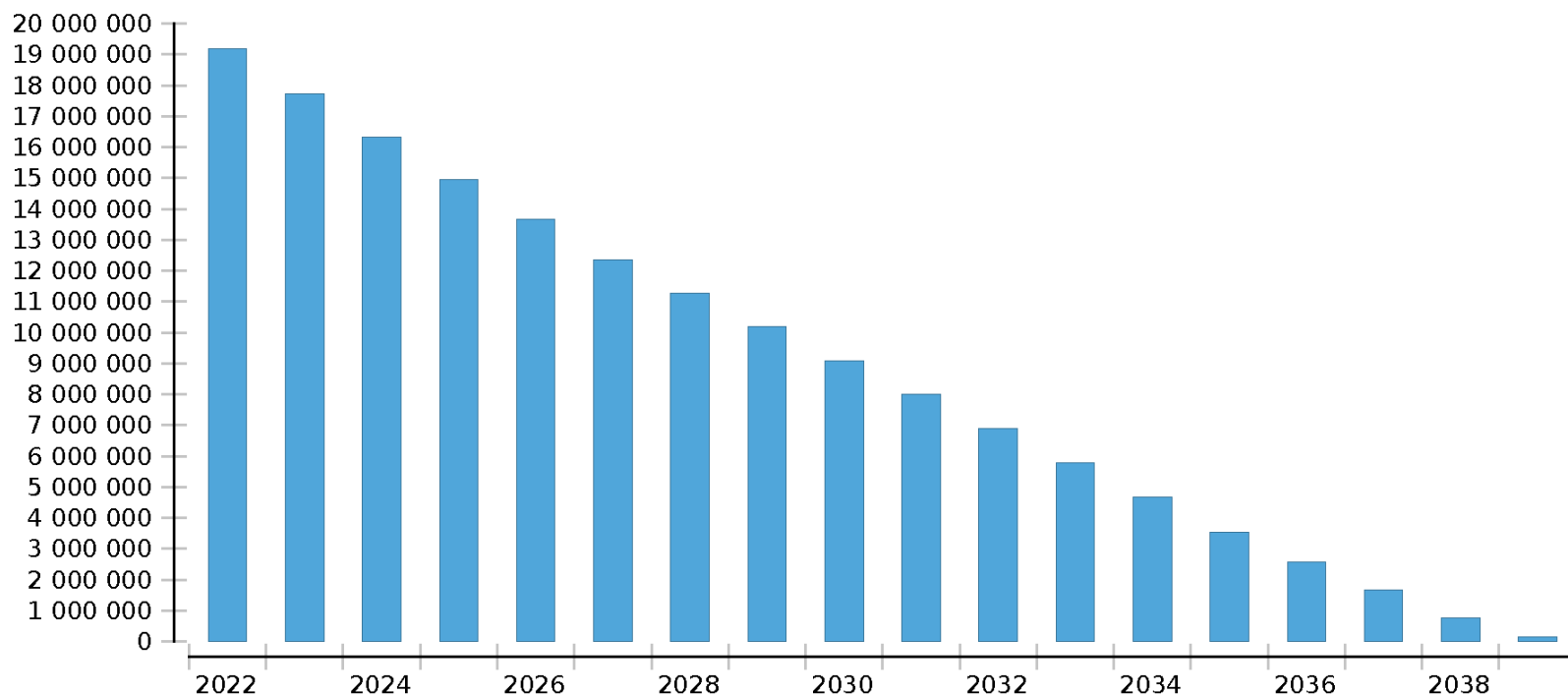


L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Le profil d'extinction de la dette

La durée de vie résiduelle des 14 emprunts en cours est de 13 ans et 5 mois.

Évolution du capital restant dû



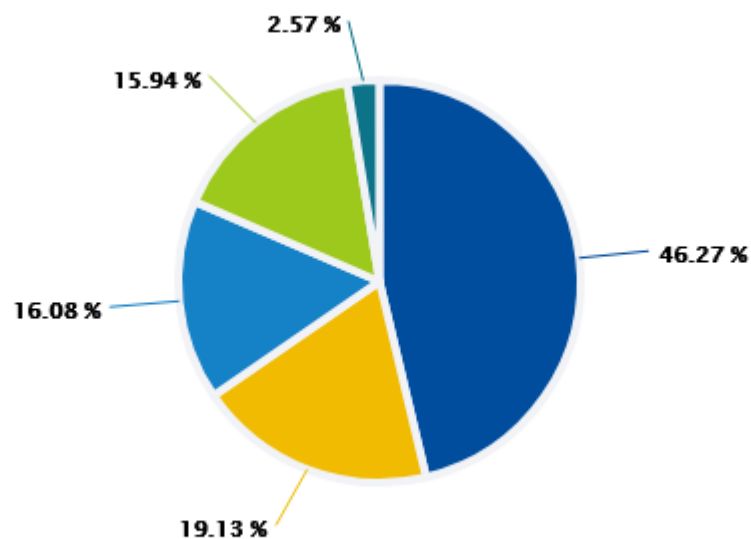
L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Les prêteurs

L'intégralité des emprunts souscrits sont en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite GISLER et ne présentent aucun risque.

86% de l'encours est à taux fixe avec un taux moyen de 1,61% en légère augmentation par rapport à 2022 du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Répartition par prêteur



● CRCAM Ile-de-France ● SG ● CE ● BANQUE POSTALE ● Autres prêteurs

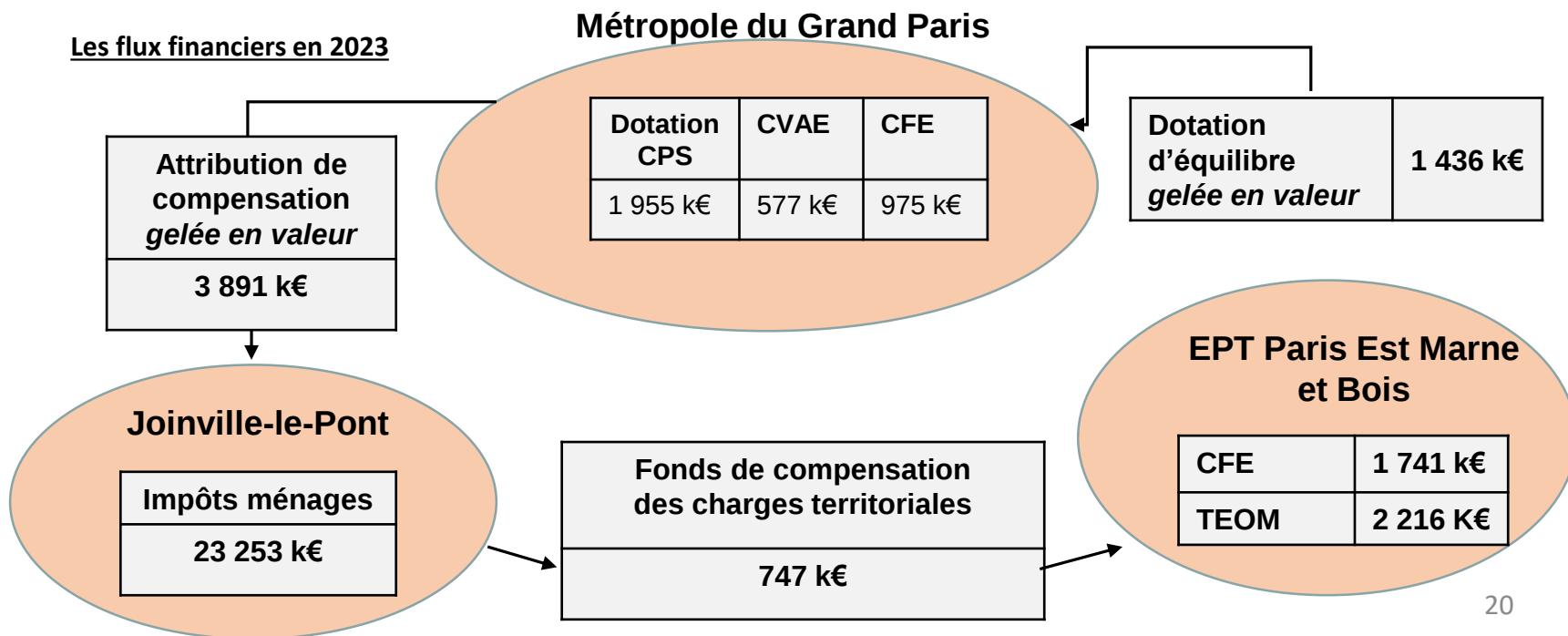


L' EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Les flux intercommunaux

- ☐ Le dernier transfert de compétence de la commune à l'EPT remonte à 2021 et concernait la gestion des voies sur berge et de l'Ile Fanac.
- ☐ L'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois assume donc les compétences suivantes :
 - Aménagement
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - Collecte et traitement des ordures ménagères
 - Assainissement
 - Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Au 1^{er} janvier 2024 la gestion du port de plaisance est transférée à l'EPT





DEUXIÈME PARTIE : **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Après une année 2023 durant laquelle les collectivités ont été fragilisées par le choc inflationniste, le principe de responsabilité financière s'imposent aux exécutifs locaux.

Si la commune de Joinville s'inscrit totalement dans cette démarche, le budget primitif 2024 sera dans la continuité des exercices précédents avec comme objectifs :

- Maintenir et enrichir l'offre de service public sans recourir au levier de la fiscalité
- Conserver et renforcer le pouvoir d'attractivité de la commune
- Préserver la bonne santé financière de la collectivité
- Poursuivre l'ambitieux programme d'investissement engagé
- Réussir le pari de la transition environnementale
- Un recours à l'emprunt modéré voir nul

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse, mais contenues dans un contexte inflationniste encore prégnant

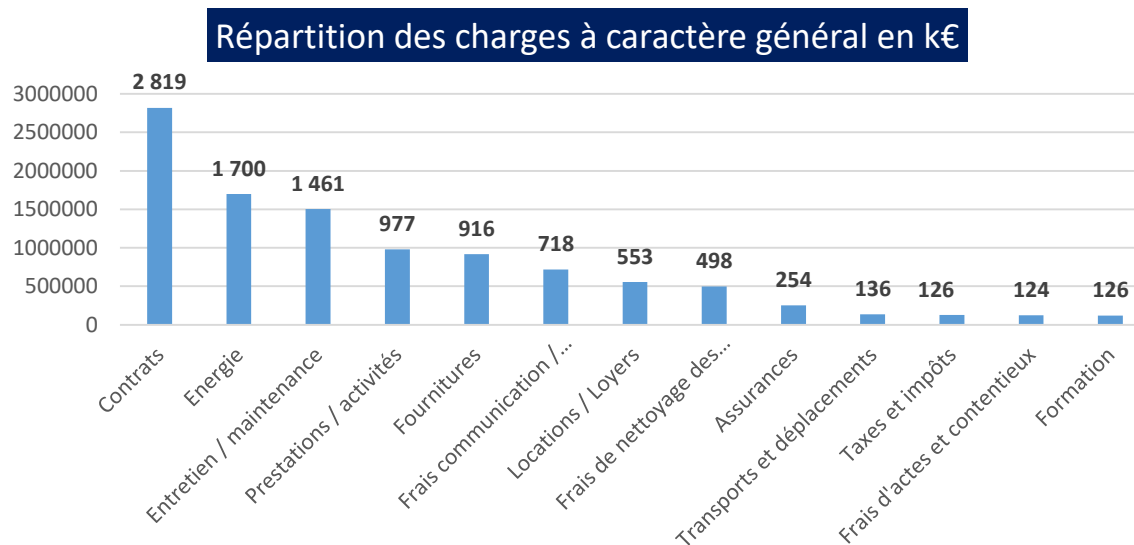
Les dépenses réelles de fonctionnement représenteraient près de 36 800 k€, en hausse de 4,54% par rapport au budget primitif 2023.

Les charges à caractère général (011) : 10 400k€

Ce chapitre est impacté par des dépenses d'énergie qui demeurent élevées (1 700 k€), la revalorisation légale (+23%) du contrat de restauration (2 411 k€) et une nouvelle offre « d'animations jeunesse » (136k€).

Malgré ces contraintes la commune maintien une offre culturelle et sportive riche et variée et proposera des évènements et animations en lien avec les jeux olympiques et le passage de la flamme le 21 juillet.

De budget primitif à budget primitif ce chapitre augmente de +8,2%.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel (012) : 20 089k€

La hausse du point d'indice en juillet 2023, l'augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des fonctionnaires, la hausse d'un point de la part patronale CNRACL, ainsi que les évolutions mécaniques liées aux évolutions de carrières représentent une augmentation de près de 400k€.

En parallèle la commune a pris des mesures d'accompagnement social au bénéfice de ses agents (hausse du forfait mobilité durable, hausse de la prise en charge des titres de transport, revalorisation des IFSE) qui pèsent pour près de 200k€.

Enfin, avec l'enveloppe nécessaire à la gestion active des emplois et compétences (recrutements, créations de postes, remplacements) les dépenses de personnel progressent de **3,58%** par rapport au budget primitif 2023.

Les atténuations de produits (014) : 1 900k€

L'enveloppe consacrée aux contributions liées à la péréquation horizontale est stable par rapport à 2023 :

Prélèvement FPIC* au titre de la solidarité entre collectivités : 470k€

Reversement au FNGIR** : 1 436k€ (montant constant depuis 2017)

Les autres charges courantes (65) : 4 015k€

Le soutien de la commune envers ses associations demeure constant avec une enveloppe de près de 1000k€

La subvention versée au CCAS qui œuvre pour lutter contre la précarité est sanctuarisée à 1 091k€

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du cinéma est stable à 110k€

La contribution au Fonds de compensation des charges transférées à l'EPT est inscrite pour 777k€

Les charges financières (66) : 267k€

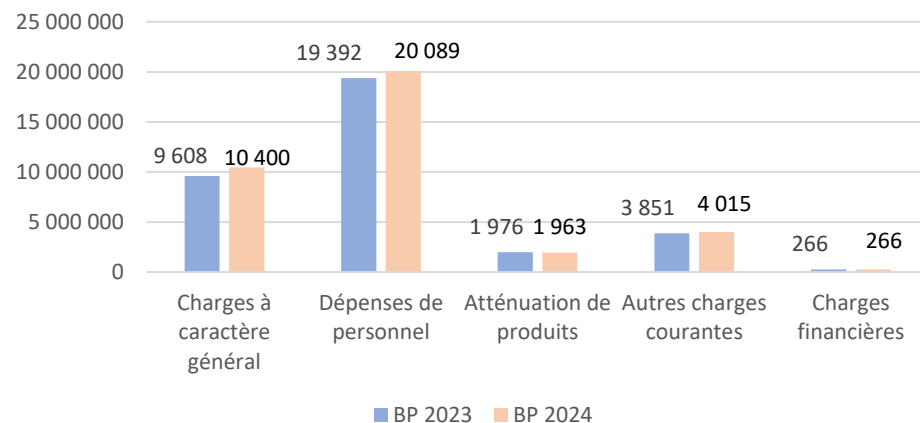
L'enveloppe demeure stable, la remontée des taux étant atténuée par la qualité de l'encours de dette

* Fonds de péréquation des ressources intercommunales

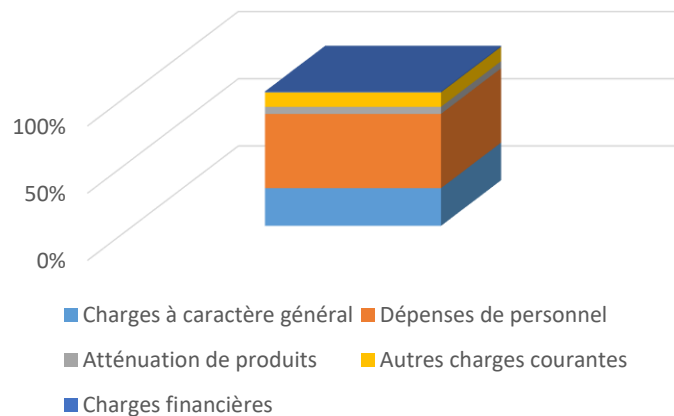
** Fonds national de garantie individuelle des ressources

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP en k€



Structure des dépenses réelles de fonctionnement BP 2024



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes réelles de fonctionnement qui ne progressent que de 2,11% par rapport au budget primitif 2023

En 2024 la commune ne devrait pas bénéficier d'une évolution significative de ses recettes de fonctionnement, cette absence de dynamique s'explique pour les raisons suivantes :

Une hausse du produit de la fiscalité et des dotations et participations de l'État limitée
Une stabilité du produit de l'activité des services

Le produit de la fiscalité :

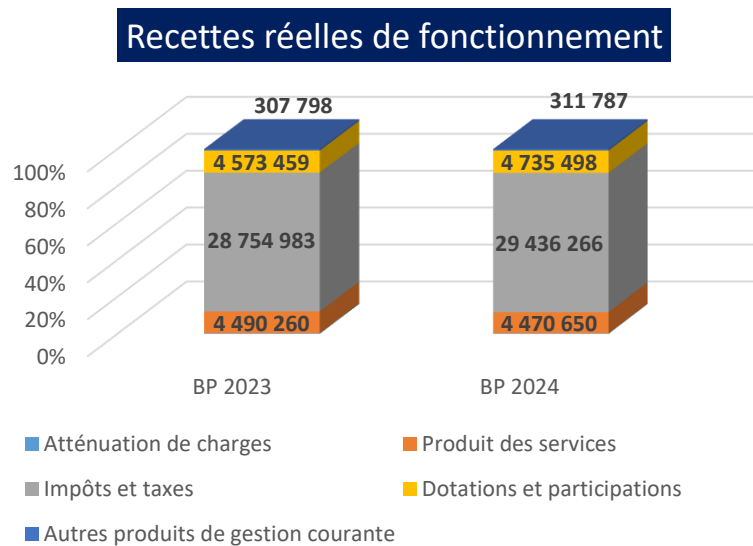
Les recettes fiscales qui représentent à elles seules 75% des recettes réelles de fonctionnement, influent significativement sur le niveau global des recettes de fonctionnement.

Avec une revalorisation des bases de valeurs locatives de +3,9% (contre 7,1% en 2023) et des droits de mutation attendus en net recul (-300 k€/2023), la dynamique fiscale sera moins favorable qu'en 2022 et 2023.

Malgré ce contexte les taux communaux de la taxe foncière resteront inchangés

<i>En €</i>	Taux communal 2023	Bases Notifiées 2023	Produit 2023	Taux communal 2024	Bases estimées 2024	Produit Prévisionnel 2024
Taxe sur le foncier bâti	40,67%	37 104 000	15 101 887	40,67%	38 551 481	15 678 887
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%	13 243	4 803	36,27%	13 759	4 990

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La situation financière de la commune permet de poursuivre la politique d'investissement ambitieuse engagée depuis 2020.

Les investissements hors PPI : 11 381k€

L'entretien du patrimoine communal : 7 321k€

- ✓ Travaux dans les écoles, hôtel de ville, structures petite enfance, sites sportifs et culturels

Les achats d'équipements, mobilier et matériels : 932k€

- ✓ Mobilier scolaire, de bureau, licences, logiciels, équipements divers

Les frais d'études et de contrôles hors opérations : 719k€

- ✓ Études de faisabilité, AMO, diagnostics structurels, contrôle qualité, dématérialisation

Les subventions d'équipements versées : 2 409k€

- ✓ Alarmes, Vélos assistance électrique, Brigade sapeurs-pompiers de Paris, Cinéma
- ✓ Boni de liquidation OPHLM

Les investissements inclus dans le PPI : 10 831k€

Les investissements à portée environnementale: 3 628k€

- ✓ Réalisation de cours « oasis » (E.Voisin, JJ Gressier, Parangon)
- ✓ Renaturation de l'espace public
- ✓ Forêt urbaine « délaissés de l'autoroute »
- ✓ Verdissement de la flotte automobile

Les investissements liés aux projets structurants : 7 203k€

- ✓ Centre technique municipal
- ✓ Nouveau gymnase
- ✓ Rénovation des locaux du stade Garchery
- ✓ Agrandissement de l'école du Parangon
- ✓ Réhabilitation de l'Église Saint- Charles de Boromé
- ✓ Centre de loisirs JJ Gressier

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

	Projet BP 2024		Projet BP 2024
Bâtiments publics	8 427 434,64	Voiries et espaces publics	9 841 460,05
Travaux d'accessibilité dans les écoles	94 016,46	Budget participatif	100 000,00
Autres travaux dans les écoles et mobilier scolaire	2 585 749,46	Extension vidéoprotection	491 370,87
Cours oasis écoles Voisins, Gressier et Parangon	120 821,00	Forêt urbaine/délaissés autoroute	3 630 541,69
Travaux extension école Parangon	2 166 500,00	Travaux de voirie et espaces verts	3 855 054,57
Études et travaux construction nouveau gymnase	737 500,00	Cimetière paysager (solde)	47 659,83
Études et concours construction Centre technique municipal	333 500,00	Travaux réseaux Enedis	379 987,72
Rénovation des tribunes et vestiaires stade Garchery	665 000,00	Études avant travaux de voirie	671 179,66
Réhabilitation de l'Église Saint-Charles de Boromé	304 680,00	Travaux d'éclairage public	665 665,71
Poste de Police Municipale	20 000,00	Jardin Jacques Chirac	30 434,89
Travaux structures Petite Enfance	53 000,00	Autres dépenses d'équipement	2 384 489,00
Travaux structures Jeunesse / Péri scolaire	120 000,00	Reversion du boni de liquidation de l'OPH	2 200 753,00
Travaux et études Hôtel de Ville et autres bâtiments publics	1 226 667,72	Subvention investissement aux Sapeurs Pompiers	75 650,00
Équipements publics	1 558 824,53	Subvention 10 lits EPHAD Créteil ABC	31 000,00
Équipement et mobilier des services municipaux	645 864,74	Subventions alarmes	12 000,00
Matériel informatique, téléphonique et logiciel	417 059,53	Subventions vélos à assistance électrique	50 000,00
Matériel roulant (voitures, utilitaires, vélos...)	495 900,26	Subvention pour équipement du cinéma	15 086,00
		TOTAL	22 212 208,22
		Montants en euros, y compris reports exercice 2023	

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LE PPI 2024 / 2026

Le PPI est d'abord un outil de programmation qui donne de la visibilité à la politique d'investissement de la municipalité sur une période au delà du cadre budgétaire annuel puisque portant sur les projets majeur du mandat.

Le PPI n'est donc pas un outil figé, il est adapté annuellement voire infra annuellement selon le contexte : décision politique, évolution de la capacité d'autofinancement, évènements extérieurs pouvant impacter le budget communal.

Le financement de ces investissements sera réalisé principalement par les ressources propres de la collectivité, l'obtention de subventions, le produit de la cession d'actifs et le recours à l'emprunt.

	2024	2025	2026	Total à financer sur 2024-2026	2027	2028	Coût total des opérations
Opérations							
Structure modulaire centre de loisirs JJ Gressier	0,00	649 000,00		649 000,00			649 000,00
Extension de l'école élémentaire du Parangon	2 166 500,00	2 519 500,00		4 686 000,00			4 686 000,00
Réalisation d'un centre technique municipal	333 500,00	2 500 000,00		2 833 500,00		2 166 500,00	5 000 000,00
Création d'un nouveau gymnase	737 500,00	6 612 000,00		7 349 500,00			7 349 500,00
Réhabilitation de l'église Saint-Charles de Boromé	304 680,00		1 400 000,00	1 704 680,00			1 704 680,00
Rénovation des vestiaires, tribunes et bâtiment du stade Garchery	665 000,00	432 500,00		1 097 500,00			1 097 500,00
Construction nouveau poste de police municipale (report à 2027)*	20 000,00		50 000,00	70 000,00			70 000,00
Déploiement du réseau de vidéoprotection	491 370,00			491 370,00			491 370,00
Poursuite de la rénovation des espaces publics	1 887 402,00	4 148 850,00	1 396 000,00	7 432 252,00			7 432 252,00
Forêt urbaine / délaissés de l'autoroute	3 630 000,00			3 630 000,00			3 630 000,00
Verdissement flotte automobile	495 900,00	115 000,00	90 000,00	700 900,00			700 900,00
Nouveaux locaux de l'EMA	0,00	1 140 000,00	850 000,00	1 990 000,00			1 990 000,00
Budget participatif	100 000,00	100 000,00	100 000,00	300 000,00			300 000,00
	10 831 852,00	18 216 850,00	3 886 000,00	32 934 702,00	0,00	2 166 500,00	35 101 202,00

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme en cours

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE									
CREDIT DE PAIEMENTS									Total
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 prévisionnel	
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	315 258,57	200 028,99	1 383 603,04

AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL AP
2022 réalisé	2023 réalisé	2024 prévisionnel	
528 393,77	737 620,36	491 370,87	1 757 385,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL
2022 réalisé	2023 réalisé	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
154 768,50	2 607 681,38	5 522 082,38	3 674 500,01	2 204 692,73	14 163 725,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE								
2023 réalisé	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
18 955,28	495 900,26	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	380 644,46	2 238 000,00

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Nouvelles autorisations de programme proposées en 2024

AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE		
CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	
737 500,00	6 612 000,00	7 349 500,00

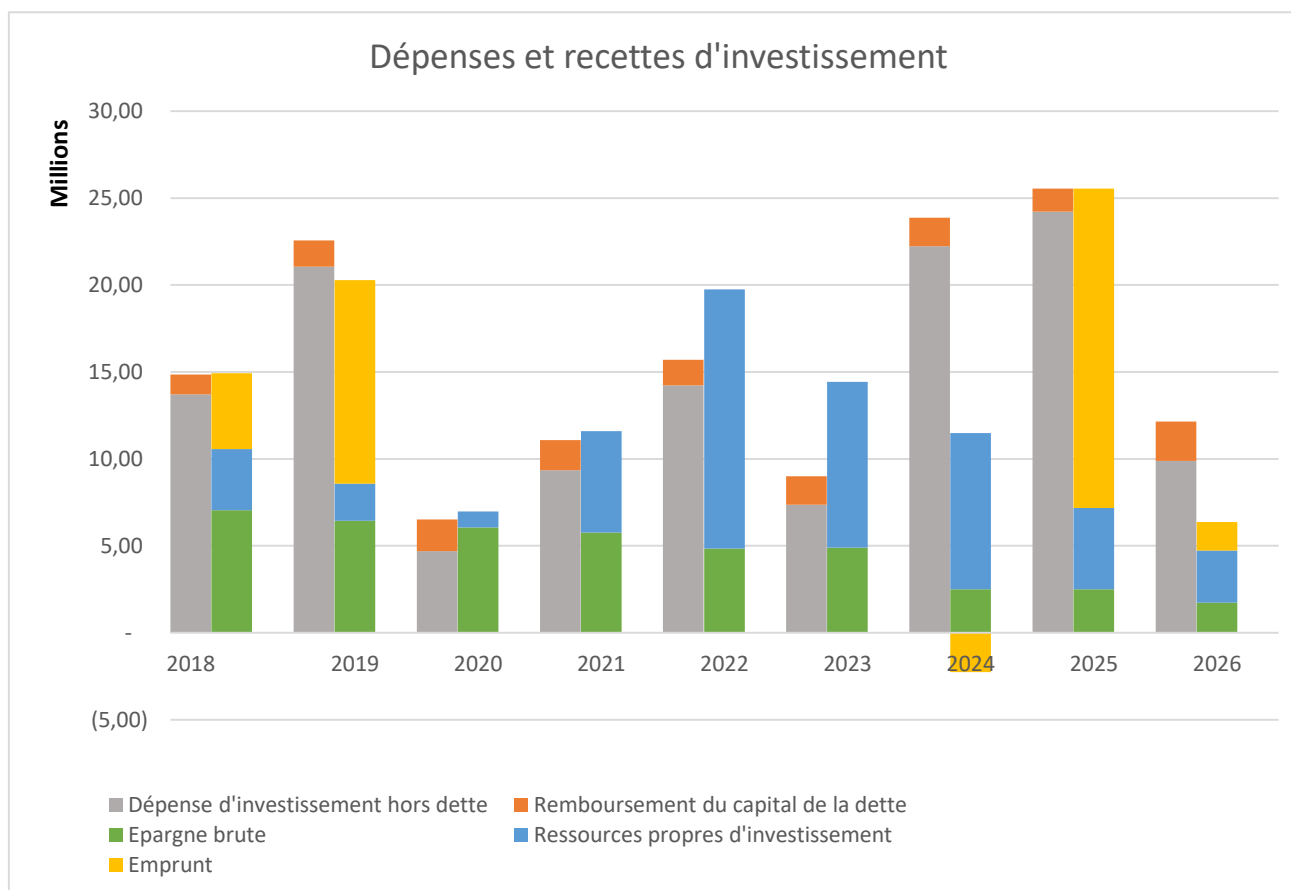
AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 : CONSTRUCTION CTM					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	
333 500,00	2 500 000,00	-		2 166 500,00	5 000 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 : EXTENSION ECOLE DU PARANGON		
CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	
2 166 500,00	2 519 500,00	4 686 000,00

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

En préservant en 2023 le niveau de son épargne brute et grâce à la poursuite de son désendettement, la commune sera en mesure de financer le pic d'investissement 2024 sans recourir à l'emprunt, en s'appuyant notamment sur la cession d'actifs.

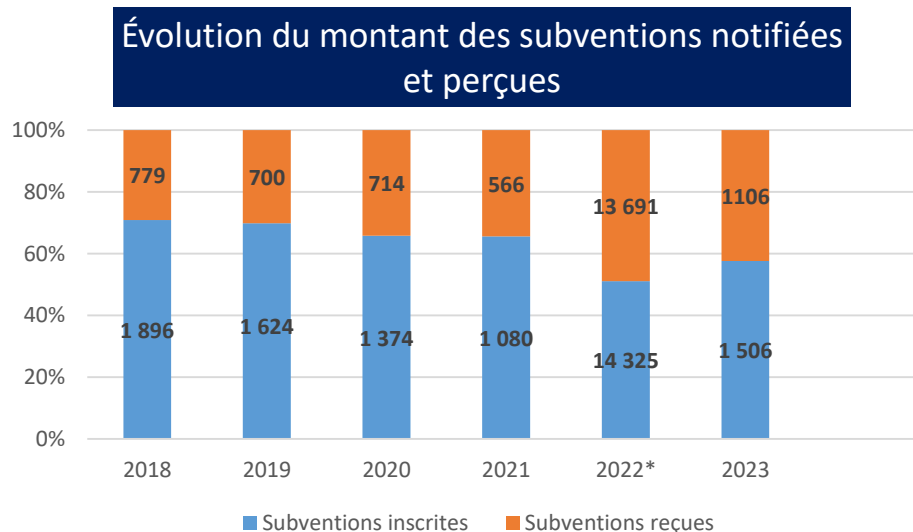
Compte tenu de son ratio d'endettement (3,5 ans) la commune disposera d'une capacité d'emprunt conséquente pour financer les investissements 2025/2026 et compenser en partie le recul attendu de son épargne brute.



LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT

La commune se montre extrêmement volontariste et active en matière de recherche de subventions, afin de réduire le coût réel de ses investissements.

Au budget primitif 2024 sont ainsi prévus entre reports et recettes nouvelles près de 1 975k€ de subventions, auxquelles viendront s'ajouter les subventions qui auront été obtenues après le vote du budget et qui seront inscrites en décision modificative.



* Dont 13 156k€ de boni de liquidation OPH

LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE 2024 / 2026

L'élaboration du budget 2024 intervient dans un contexte financier très défavorable, avec des crises politiques, sociales et environnementales qui impactent lourdement les ménages et les collectivités, qui doivent contribuer de manière significative au redressement des comptes publics.

Cette injonction est en totale contradiction et inadéquation avec la réalité que vivent les exécutifs locaux qui doivent maintenir un service public de qualité et continuer d'investir pour que leurs communes demeurent attractives.

Les hypothèses retenues pour relever ce difficile challenge sur la période 2024 - 2026

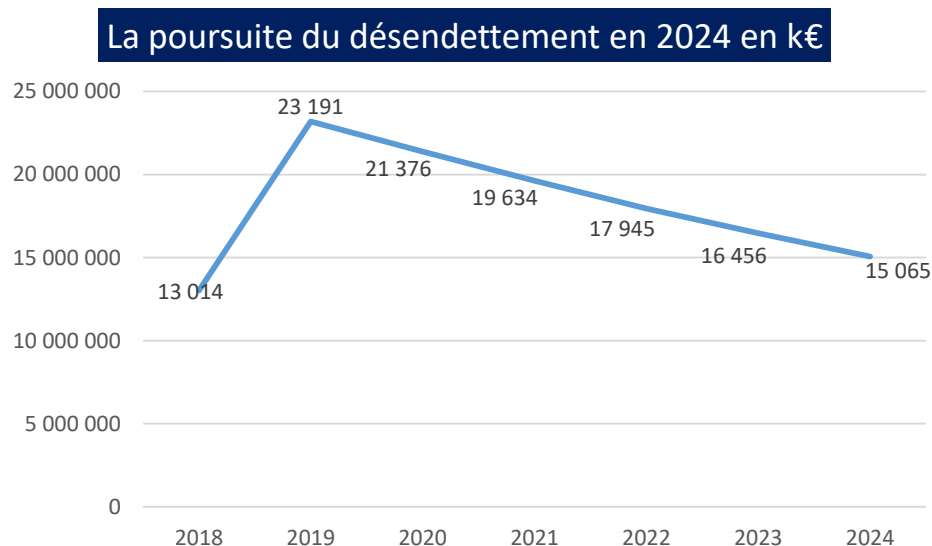
- Baisse de l'inflation
- Baisse des taux d'intérêt
- Neutralisation des dépenses de fonctionnement
- Maîtrise de la masse salariale
- Stabilisation en 2024 des droits de mutation, puis une hausse en 2025 et 2026 (1 400k€ projetés)
- Maintien d'une épargne brute autour de 2,5 millions d'euros
- Recherche de subventions

LA DETTE

Poursuivre le désendettement en 2024

Dans le cadre du vote du budget 2024 l'inscription d'un emprunt d'équilibre s'impose, mais avec la réalité de la réalisation budgétaire (entre le décalage des travaux et le décaissement effectif, ainsi que l'obtention de recettes supplémentaires non connues à ce jour ou non notifiées et qui ne peuvent donc pas être inscrites) la levée de cet emprunt ne devrait pas être nécessaire.

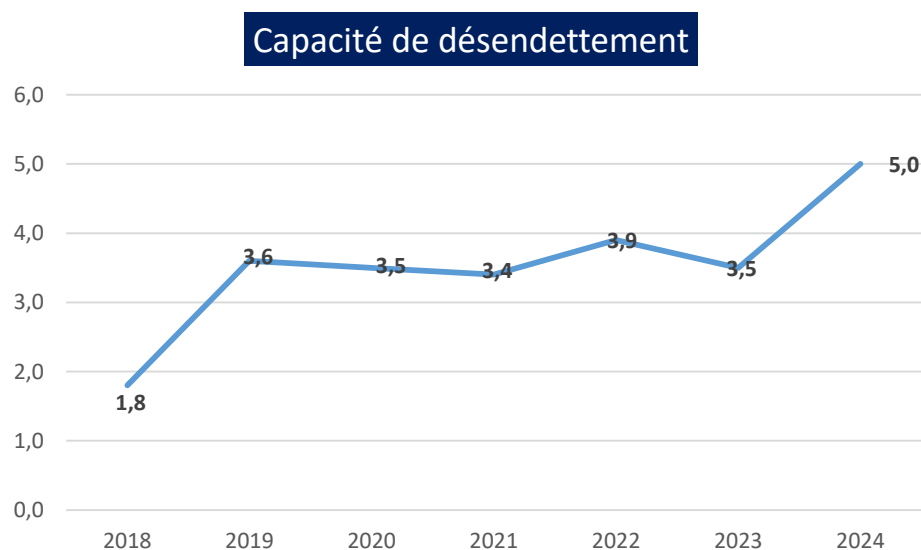
Dans une période de remontée des taux la commune devrait donc poursuivre son désendettement une année supplémentaire.



LA DETTE

La capacité de désendettement

La règle d'or fixe à 11 ans le seuil d'alerte, la collectivité avec une capacité de désendettement autour de 5 ans dispose donc d'un ratio très satisfaisant.



LES RESSOURCES HUMAINES

Orientations des Ressources Humaines 2024

- Depuis plusieurs années, la Ville a pour ambition de mettre en place une politique de Ressources Humaines centrée sur l'**accompagnement des agents** tout au long leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective, avec pour enjeu principal, l'**attractivité de la Ville** en tant que recruteur et employeur.
- L'accueil fin 2023 d'une équipe renouvelée portera cet ambition avec notamment l'arrivée d'une nouvelle DRH adjointe, d'un responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours professionnels et d'une nouvelle responsable du pôle prévention santé, sécurité et conditions de travail.
- Dans la continuité des actions initiées en 2023, l'année 2024 a pour objectifs :
 - De dresser un bilan de la mise en œuvre du **RIFSEEP** et redéfinir les critères d'attribution du CIA
 - De poursuivre le déploiement du **télétravail**, d'accompagner les encadrants et les agents et d'en faire le bilan, du point de vue des télétravailleurs mais aussi des non télétravailleurs
 - D'animer la politique ressources humaines et partager une culture commune (journée d'accueil des nouveaux recrutés, ateliers thématiques (« Tout savoir sur » : la retraite, la carrière, la mobilité professionnelle)...
- De créer les conditions d'un dialogue social de qualité à travers :
 - la programmation et la diffusion rapide aux membres des CST et de la F3SCT du calendrier des séances des instances 2024
 - la programmation annuelle de tables rondes d'échanges entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel autour de diverses thématiques : règlement du temps de travail, RIFSEEP, protocole syndical...
 - La programmation de visites de sites de travail (calendrier établi et diffusé dès janvier pour les visites programmées jusqu'en avril)
 - La proposition de participation à des groupes de travail thématiques visant l'amélioration de la qualité de vie au travail

LES RESSOURCES HUMAINES

- Parallèlement à cela, les actions déjà en cours se poursuivront :
 - Déprécarisation de l'emploi ;
 - Formation des agents ;
 - Maintien en emploi et qualité de vie au travail ;
 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
 - Action sociale et protection sociale complémentaire.

Poursuite du plan de déprécarisation de l'emploi

- Cette action, qui a un effet durable sur les dépenses de personnel et la sécurisation des parcours professionnels, est mise en œuvre aussi bien au niveau :
 - des agents contractuels, présents dans tous les services, qui souhaiteront être titularisés ou accompagnés à la **titularisation** ;
 - que des agents vacataires, c'est-à-dire rémunérés sur pointage, principalement employés dans les centres de loisirs, qui, au regard de l'évolution de leur quotité de travail effectif pourront être recrutés en CDD.
- Ainsi en 2023, **14 agents ont été nommés stagiaires** (5 suite à réussite à concours, 9 en intégration directe comme le permet la loi sur le 1^{er} grade des cadres d'emplois de catégorie C). Pour 2024, 3 demandes de mensualisation en CDD d'agents vacataires sont à l'étude, nécessitant la création des emplois permanents correspondants au tableau des effectifs.
- Le **plan de CDIsation** se poursuivra au bénéfice des agents de toutes catégories qui remplissent les conditions, comme le prévoit la loi de Transformation de la fonction publique.
Au cours de l'année 2023, 1 agent a bénéficié d'une transformation de son CDD en CDI, soit un total de 13 agents en CDI.
En 2024, 3 agents rempliront à leur tour les conditions pour la transformation de leur CDD en CDI.

LES RESSOURCES HUMAINES

Maintien de la volonté de former un maximum d'agents aux enjeux de demain

- Le droit à la formation à Joinville-le-Pont est une réalité pour tous les agents, quel que soit leur statut (fonctionnaire, contractuel, vacataire) et leur catégorie (A, B ou C).
- Malgré la réorganisation effective du CNFPT engagée en 2022, la mise en place de la régionalisation de l'offre de formation et la création d'une antenne dans le Val de Marne, point d'entrée des collectivités sur ce territoire, il demeure très difficile d'obtenir une vision claire des moyens à disposition des collectivités et du volume des actions intra pouvant être mobilisées.
- Cependant, la politique formation poursuivra ses objectifs d'accompagnement des axes suivants :
 - La prévention des **risques professionnels** (SST, habilitation électrique, etc...) ;
 - Les **évolutions** de service (logiciels métiers, accompagnement au changement, etc...) ;
 - Le développement des compétences techniques des agents (**télétravail, bureautique/numérique**, évolutions réglementaires, etc...) ;
 - L'évolution professionnelle des agents, (**formations d'intégration**, préparation aux concours et examens professionnels, BPJEPS, etc...) en terme de carrière mais aussi de parcours (promotion du CPF) ;
 - L'harmonisation des compétences managériales
- A noter : Dans l'attente de l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation à négocier avec le CNFPT, le recours à des organismes payants demeure et justifie le montant d'une enveloppe budgétaire dédiée à hauteur de 100.000 €.

LES RESSOURCES HUMAINES

- Par ailleurs, il est prévu de renforcer l'accompagnement des agents et encadrants dans leur intégration au sein de la ville (protocole d'accueil avec ateliers de présentation des outils et procédures internes, refonte du livret d'accueil, formation aux fondamentaux de la gestion publique pour les agents contractuels), ainsi que les compétences de pilotage et de reporting d'activité pour les managers, à l'appui notamment d'une maîtrise renforcée des outils (tableaux de bord, fonctionnalités avancées d'Excel).
- L'action portée par la municipalité de formation à la « communication solutionnelle » et proposée en 2023 aux encadrants sera déployée au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité, afin d'améliorer les relations interprofessionnelles.
- Enfin, la promotion du Compte Personnel de Formation (CPF) s'appuiera sur un budget consacré de 20.000 €, portant le budget global de formation à 120.000 €.

Prévention et santé au travail : une politique axée sur le maintien en emploi

- Poursuite des actions menées autour du maintien en emploi avec :
 - Le renforcement du suivi médical des agents grâce :
 - au binôme **médecin / infirmière du travail** mis à disposition par le CIG de la Petite couronne, qui, après négociation avec le CIG, intervenaient séparément, permettant une démultiplication des possibilités de visites
 - à l'élargissement du champs d'actions de l'infirmière du travail ;
 - Le recours possible à une psychologue du travail à disposition sur rendez-vous
 - La participation financière de la ville à des séances d'ostéopathie pour des agents exposés à des contraintes physiques, après orientation par le service prévention ;
 - Le développement d'un protocole de ré-accueil des agents suite à arrêt maladie de plus de 3 mois ou de congé de maternité en collaboration avec le responsable hiérarchique et avec l'équipe, le cas échéant ;
 - L'accompagnement d'une nouvelle situation de reclassement pour raisons médicales déclarée en 2023.

LES RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du document unique,
- Construction d'un nouveau plan pluriannuel de prévention 2024-2026 en collaboration avec les représentants du personnel à la F3SCT.
- Information et mise en œuvre de la procédure de Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et des agissements sexistes lancée dès janvier 2024.
- Poursuite du contrat d'**assurance statutaire** (permettant de maintenir la rémunération des agents en accidents du travail ou en maladie professionnelle) malgré une hausse du montant de la cotisation de 1,30 % à 1,56 %, dont le montant représentait 98 278 euros en 2023 et qui est projeté à 115 000 euros en 2024.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : focus sur les recrutements et l'accompagnement des parcours

- L'arrivée fin 2023 du responsable emploi, compétences et accompagnement des parcours permettra la démarche de **professionnalisation** de la fonction recrutement avec pour objectifs :
 - Formations et ateliers thématiques destinés aux encadrants,
 - Travail sur les fiches de poste et les offres d'emploi,
 - Partenariats avec les acteurs de l'emploi (CFA, direction de l'emploi du CIG, Pôle emploi, missions locales, APEC, Pôle emploi, missions locales, cabinets spécialisés...),
 - Elargissement des supports de diffusion de nos offres.

LES RESSOURCES HUMAINES

- Malgré la volonté affirmée de la collectivité de contribuer activement à l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, l'accueil d'apprentis est compromis par des limites annoncées à ce jour par le CNFPT sur ses capacités de financement des coûts de formation. Les métiers des services techniques, de la petite enfance et de l'animation, secteurs en tension, restent priorités. Deux apprentis seront malgré tout accueillis dans les services de la ville dès janvier 2024, l'un pour la préparation au diplôme d'auxiliaire de puériculture durant une année en crèche, l'autre pour celui de monteur en installations sanitaires à la régie bâtiments durant 2 ans.
- Les conditions du **recrutement** et d'**évolution de carrière des agents contractuels** seront également revues.
- Des ateliers thématiques « carrière RH » seront mis en place afin de diffuser la culture RH auprès des encadrants et des agents pour leur permettre de se positionner en tant qu'acteurs de leur parcours professionnel.
- Une enveloppe financière de 135.000 € permettra de répondre aux demandes ou de proposer une rupture conventionnelle dans les conditions fixées par la loi de transformation de la fonction publique.

LES RESSOURCES HUMAINES

Maintien du niveau des prestations d'action sociale versées

- Renouvellement de l'adhésion au **CNAS** (116.545 € en 2023)
- Maintien d'une prestation complémentaire à celle du CNAS en faveur des enfants en situation de handicap
- Maintien des chèques cadeaux de **Noël** aux enfants des agents dont la municipalité a décidé l'augmentation de 20 à 30 € en 2023 (8.100 € en 2023)
- Maintien des **Bons vêtements** pour les agents qui ne bénéficient pas d'EPI (10.005 € en 2023), sachant que le budget des EPI en 2021 a été de 49.804 €
- Maintien de la participation à la **protection sociale complémentaire** des agents – mutuelle et prévoyance, dont la municipalité a décidé l'augmentation de 300 % en 2023 représentant 29.765 € en 2023

Un budget du personnel en augmentation

Le BP 2024 s'établit à 20.088.392,01, soit une augmentation de 696.117,38 € (+3,58 %) par rapport au BP 2023 ou encore de 1.357.511,46 € par rapport au CA prévisionnel 2023.

- **Impacts des mesures gouvernementales sur le budget communal 2024 :**
 - Augmentation de 5 points d'indice au bénéfice des fonctionnaires et agents contractuels à compter du 1^{er} janvier 2024 : **+ 165.247 €**
 - Passage de la prise en charge des titres transport de 50 % à 75 % depuis septembre 2023 : **+ 15.134 €**
 - Evolution des dispositions relatives au forfait mobilité durable mis en place par la collectivité : l'évolution Impact de l'évolution des montants du forfait par tranche en fonction du nombre de jours / an : **+ 10.000 €**

LES RESSOURCES HUMAINES

▪ Les mesures communales 2024 :

- la campagne d'avancement de grade 2023 représente **101 678 €** sur 2024
- 5 postes sont créés pour renforcer les services communaux en plus du recrutement de 5 stagiaires et de 2 apprentis pour un coût total de **197 568 €**
- **144 506 €** sont consacrés aux revalorisations salariales à l'initiative de la collectivité sur la partie de la rémunération concernant le régime indemnitaire (IFSE) :
 - Revalorisations collectives sectorielles : dans une logique de reconnaissance et d'attractivité (métiers de l'enfance et de la petite enfance) mais aussi d'harmonisation et d'égalité entre les femmes et les hommes (filière technique/filières sociale et médico-sociale)
 - Revalorisations individuelles : harmonisation à niveau de responsabilité équivalent, réajustements suite à la mise en place du RIFSEEP en 2022
- Évolution des dispositions relatives au **Forfait Mobilité Durable** mis en place par la collectivité : l'impact de l'évolution par décret du forfait par tranche en fonction du nombre de jours / an représente une hausse de + **15 400 €** (6 200 € versés en 2023 et 21 600 € en 2024).
- **Le montant des remplacements** à venir des postes vacants en 2023 et des futurs postes vacants en 2024 suite aux départs prévisionnels s'élève à 950 624 €

La tension du marché de l'emploi s'est poursuivie en 2023, favorable à de nombreuses opportunités pour les candidats. Par son dynamisme, ses projets, son agilité et les leviers de sa politique ressources humaines de proximité (action sociale, conditions de travail et suivi de la santé des agents, politique de formation ambitieuse), la commune sait se démarquer et bénéficie d'une attractivité qui lui permet de faire face à cet enjeu et de développer un service public de qualité auprès des habitants.

Ce phénomène se traduit toutefois budgétairement par des vacances de poste qui atténuent la hausse globale des charges de personnel.

LES RESSOURCES HUMAINES

La structure de la masse salariale

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Rémunération titulaires	6 310 552,19	6 811 480,02	7 036 564,89	7 177 148,56	7 298 640,83	7 380 307,26
Rémunération contractuels	2 353 960,61	2 068 957,63	1 936 878,73	2 241 159,48	2 318 022,66	2 719 482,00
Régime indemnitaire	2 605 905,00	2 750 715,65	2 696 997,76	3 254 637,68	3 317 020,40	3 550 752,04
Indemnité inflation	0	0	0	37 298,46		
NBI, supplément familial, indemnité de résidence	357 728,21	374 505,79	439 728,24	453 415,97	474 777,65	483 581,56
Allocations chômage	149 887,22	212 169,99	210 576,20	205 293,86	185 882,90	181 799,25
Rémunération personnels extérieurs	66 812,26	55 095,55	60 069,30	63 773,73	61 414,08	48 721,19
Rémunération des emplois aidés	19 852,26	4 322,96	20 052,58	59 884,87	10 345,03	
Rémunération des apprentis	0	0	2 484,30	19 198,46	26 783,35	43 533,69
Action sociale	93 150,98	99 900,54	102 199,04	103 158,83	116 545,70	135 364,50
Médecine du travail	17 230,99	5 665,75	6 992,30	52 295,80	70 293,30	56 086,00
Charges patronales	4 525 799,82	4 657 615,14	4 767 307,75	5 115 537,99	5 139 058,71	5 488 764,52
TOTAL 012	16 500 879,54	17 040 429,02	17 279 851,09	18 637 362,55	19 018 784,61	20 088 392,01

- Au BP 2024 les charges de personnel représentent 54,56 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 59,30 % (données issues des comptes individuelles des communes).

LES RESSOURCES HUMAINES

La structure des effectifs en ETP (équivalent temps plein) moyen sur l'année

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Titulaires	288,5	311,4	321,3	314,27	300,38	296,08
Contractuels	109,1	91,2	86,3	98,94	80,2	88,9
Assistantes maternelles	8	8	7,5	5,92	4,83	3,33
Vacataires	0,3	0,2	0,6	1,03	23,83	23,83
Autres	3,6	2,3	3,1	5,59	2,22	2,94
Total	409,5	413,1	418,9	425,73	411,46	415,08

LE BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

Considéré comme un service à caractère administratif (SPA), le cinéma bénéficie du versement d'une subvention d'équilibre via le budget principal de la ville.

- L'exécution budgétaire 2023 est quasi identique à celle de 2022 avec des dépenses de fonctionnement qui représentent 126 996 euros contre 129 215 euros en 2022.

Les recettes ont progressé de 10 000 euros et la subvention de la ville nécessaire à l'équilibre du budget a été de 75 174 euros contre 88 792 euros en 2022.

- En 2024, le budget sera de 256 129 €. Il a été construit sur une hypothèse prudente en recettes avec une inscription à hauteur de 45 000 euros, inférieure au réalisé 2023 (49 000 euros).

En dépenses, sont prévus notamment :

- les frais de personnel : 102 000 €
- les frais de fonctionnement : 45 000 €
- l'achat d'un nouvel écran et moteur : 35 000 €

Au total, est prévu le versement par la ville d'une subvention de fonctionnement de 110 000 € en fonctionnement et de 15 000 € en investissement